



Monsieur Mars Di Bartolomeo
Président de la Chambre des Députés

Luxembourg, le 9 février 2016

Monsieur le Président,

Par la présente, nous avons l'honneur de vous informer que conformément à l'article 80 du Règlement de la Chambre des Députés, nous souhaiterions poser une question parlementaire à Monsieur le Premier Ministre, Ministre d'État, à Monsieur le Ministre de la Fonction publique et de la Réforme administrative, Ministre de l'Intérieur et à Monsieur le Ministre de la Sécurité intérieure, Ministre de la Défense relative à la prime de risque octroyée par l'État.

Certaines fonctions de l'État telles que les agents du Service de Renseignement, les officiers, infirmiers gradués et diplômés de l'Armée luxembourgeoise, des agents de la Police grand-ducale, des agents des Douanes et Accises, tout comme le personnel affecté au service d'un établissement pénitentiaire, les facteurs distributeurs ou encore les facteurs en charge d'un transport de fonds bénéficient d'une prime de risque ou prime de régime militaire.

Le Gouvernement précédent avait commandité une étude approfondie ayant pour but d'analyser l'ensemble des accessoires de traitement dans le secteur public, dont les primes évoquées ci-dessus.

Notre société est confrontée de nos jours à une hausse notable de criminalité et doit récemment faire face à un épisode de menaces terroristes généralisées. Il s'ensuit notamment que les forces de l'ordre sont exposées à davantage de risques.

C'est dans ce contexte que nous aimerions poser les questions suivantes aux Ministres précités :

- Le Gouvernement peut-il dresser une liste comportant les bénéficiaires de primes de risque ainsi que le montant de ces dernières ?
- Monsieur le Ministre de la Fonction publique et de la Réforme administrative peut-il nous renseigner sur l'état de l'étude approfondie évoquée plus haut ? L'étude a-t-elle été poursuivie par l'actuel Gouvernement et si oui, quelles en sont les conclusions ?
- Considérant l'évolution de la criminalité et plus particulièrement les menaces terroristes actuelles, le Gouvernement est-il d'avis que les primes de risque actuelles sont encore adaptées aux réalités quotidiennes ?
- Le Gouvernement serait-il disposé à évaluer les primes de risque et à les adapter le cas échéant ?

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre parfaite considération.

Jean-Marie Halsdorf
Député

Marc Spautz
Député



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère d'État



Monsieur
Fernand ETGEN
Ministre aux Relations avec le Parlement
LUXEMBOURG

Luxembourg, le 09 MARS 2016

Objet : Réponse commune de Monsieur le Premier ministre, ministre d'État, de Monsieur le Ministre de la Fonction publique et de la Réforme administrative, de Monsieur le Ministre de l'Intérieur, de Monsieur le Ministre de la Sécurité intérieure et de Monsieur le Ministre de la Défense à la question parlementaire N° 1792 du 9 février 2016 de Messieurs les Députés Marc SPAUTZ et Jean-Marie HALSDORF concernant la prime de risque octroyée par l'État.

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir en annexe la réponse commune de Monsieur le Ministre de la Fonction publique et de la Réforme administrative, de Monsieur le Ministre de l'Intérieur, de Monsieur le Ministre de la Sécurité intérieure et de Monsieur le Ministre de la Défense et du soussigné à la question parlementaire N° 1792 du 9 février 2016 de Messieurs les Députés Marc SPAUTZ et Jean-Marie HALSDORF. La version électronique a été transmise à vos services par voie de courriel.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma haute considération.

Le Premier ministre

Ministre d'État

Réponse commune de Monsieur le Premier ministre, ministre d'État, de Monsieur le Ministre de la Fonction publique et de la Réforme administrative, de Monsieur le Ministre de l'Intérieur, de Monsieur le Ministre de la Sécurité intérieure et de Monsieur le Ministre de la Défense à la question parlementaire n° 1792 du 9 février 2016 de Messieurs les Députés Marc Spautz et Jean-Marie Halsdorf concernant la prime de risque octroyée par l'État

Dans leur question parlementaire n° 1792 du 9 février 2016 les honorables Députés Messieurs Marc Spautz et Jean-Marie Halsdorf ont relevé que de nos jours, notre société serait confrontée à une hausse notable de la criminalité et qu'elle devrait faire face à un épisode de menaces terroristes généralisées. Il s'ensuivrait que notamment les forces de l'ordre seraient exposées à davantage de risques. Dans ce contexte, les honorables Députés ont posé les questions suivantes aux Ministres cités sous rubrique :

- Le Gouvernement peut-il dresser une liste comportant les bénéficiaires de primes de risque ainsi que le montant de ces dernières ?
- Monsieur le Ministre de la Fonction publique et de la Réforme administrative peut-il nous renseigner sur l'état de l'étude approfondie ayant pour but d'analyser l'ensemble des accessoires de traitement dans le secteur public et commandité par le Gouvernement précédent ? L'étude a-t-elle été poursuivie par l'actuel Gouvernement et si oui, quelles en sont les conclusions ?
- Considérant l'évolution de la criminalité et plus particulièrement les menaces terroristes actuelles, le Gouvernement est-il d'avis que les primes de risque actuelles sont encore adaptées aux réalités quotidiennes ?
- Le Gouvernement serait-il disposé à évaluer les primes de risque et à les adapter le cas échéant ?

En réponse aux questions précitées, nous nous permettons de préciser d'abord que l'étude sur les primes et accessoires de traitement que le Gouvernement précédent s'était engagé à effectuer, n'avait pas encore été entamée au moment de la reprise des travaux par le Gouvernement actuel. Cette étude n'avait pas non plus été commanditée, c'est-à-dire concrètement confiée pour exécution à un consultant ou groupe de travail déterminé, tel que semblent l'admettre les honorables Députés. Dans la mesure où le Gouvernement actuel ne disposait même pas d'un relevé exhaustif documentant le champ d'application de l'étude envisagée par le Gouvernement précédent, nous nous sommes dès lors attachés dans une première phase non pas à poursuivre des travaux qui auraient été engagés, mais à en concevoir le lancement et la planification. Ces travaux, fort complexes en raison du caractère hétérogène et de l'historique des différents cumuls, sont actuellement en cours.

Concernant une éventuelle adaptation de la prime de risque en raison de la situation sécuritaire actuelle, nous tenons à informer les honorables Députés que ladite prime est actuellement allouée à diverses catégories d'agents, dont seule une partie exerce des missions en relation directe avec le combat contre la criminalité ou la prévention de menaces d'actes terroristes. C'est ainsi qu'une prime de risque au sens large, à raison de 10 et 20 points indiciaires, est accordée par exemple aux agents de la force publique, de l'Administration des Douanes et Accises et à ceux des établissements pénitentiaires. En dehors de la prime de risque, nous voudrions toutefois relever que bien d'autres agents publics que ceux touchant une prime de risque, sont actuellement exposés à la menace terroriste, à l'instar d'ailleurs de tous nos citoyens car la menace terroriste est générale et peut, comme nous avons pu le constater tout au long des derniers mois et années, se réaliser partout et toucher aveuglement aussi bien des civils que des agents de la force publique. Pour finir, il y a lieu de relever que le quantum de la prime de risque actuelle n'évolue pas en relation avec la graduation de la menace, mais dépend du risque lié à la fonction exercée par l'agent bénéficiaire.